

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 MARS 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
03/4/16
DOSSIER N°5619**

**FONDS DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'HEBERGEMENT
- COLLEGE DE CHATELUS-MALVALEIX**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Hélène FAIVRE
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Bertrand LABAR
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON
Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en l'absence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental

**OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'HEBERGEMENT -
COLLEGE DE CHATELUS-MALVALEIX**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération N°11/3/19 du conseil Général du 13 octobre 2011 relative au Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH),
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-03/4/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder au collège de CHATELUS-MALVALEIX dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH), la subvention suivante :

<i>Collège</i>	<i>Opération</i>	<i>Dépense éligible</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant maximum de subvention</i>
Collège Françoise Dolto de Châtelus-Malvaleix	Réparation d'une armoire double portes	777,38 €	50 %	389,00 €
Total :				389,00 €

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental 2023, sous l'imputation suivante : chapitre 65, article 657381, fonction 221.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET